

Agences urbaines acteurs engagés pour un urbanisme éco-responsable



NOVEMBRE 2016

Un nouveau contexte national et international favorable à l'urbanisme durable

**Objectifs du
développement
durable**

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

**Nouvel Agenda
Urbain**

- Déclaration adoptée à Quito en octobre 2016 : 151 engagements pour un meilleur devenir urbain.

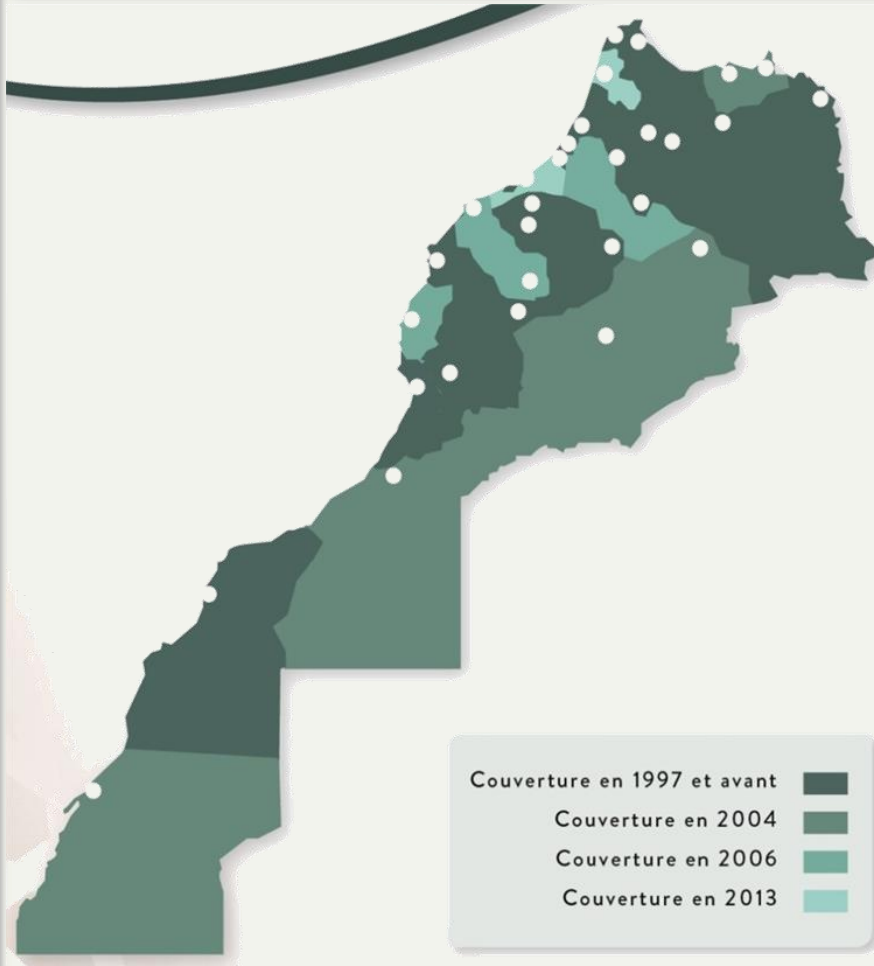
**Constitution de
2011**

L'égal accès des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits à un logement décent, à un environnement sain et au développement durable ;

Le poids des villes au Maroc

- ➔ **352** villes et centres urbains ;
- ➔ **65%** de population urbaine et périurbaine ;
- ➔ **75%** du PIB National ;
- ➔ **70%** des investissements ;
- ➔ **25%** de la consommation énergétique dans les secteurs du résidentiel et du tertiaire et 41% dans le transport (une partie concerne le transport urbain).

Les Agences Urbaines : une couverture territoriale généralisée



30

Agences Urbaines couvrant la totalité du territoire national

32

Ans d'accumulation de savoir faire et d'évolution des pratiques urbaines

32

Antennes créées au niveau provincial

1640

Professionnels du fait urbain aux profils pluridisciplinaires

Planification urbaine

I- 1ère génération : années 80 : Préservation des ressources naturelles et patrimoniale

- La création des ceintures vertes ;
- La reconnaissance de l'intérêt patrimonial des médinas ;
- La protection des sites d'intérêt majeur (agricole, environnemental...) par un zonage spécifique ;

II- 2ème génération: années 1990 (date de la prise de conscience internationale de l'enjeu du développement durable avec le sommet de Rio en 1992), et la loi 12-90 :

- La préservation des terres à haute valeur agricole et des forêts ;
- La prise en compte des risques potentiels ;

Planification urbaine

1- Le littoral

L'ensemble du littoral méditerranéen a été couvert par des SDAU et une grande partie du littoral Atlantique a été couverte par des SDAU

2- Les sites naturelles et patrimoniaux

- Le SDAU des lacs (couvre les lacs du Moyen Atlas)
- Le SDAU de la Vallée de Toudgha Dadés (les oasis et ksours : Pérennisation de l'écosystème oasien ; Faire bénéficier la population d'une ressource économique durable ; Promotion de la zone via l'éco-tourisme).
- Le SDAU de Ziz (les oasis et Ksours)...

3- Les plans d'aménagement spécifiques :

- Le plan d'aménagement d'Amghass
- Le plan d'aménagement de Ksar Ait Ben Haddou
- Les plans d'aménagement de sauvegarde de médinas...

Les contraintes

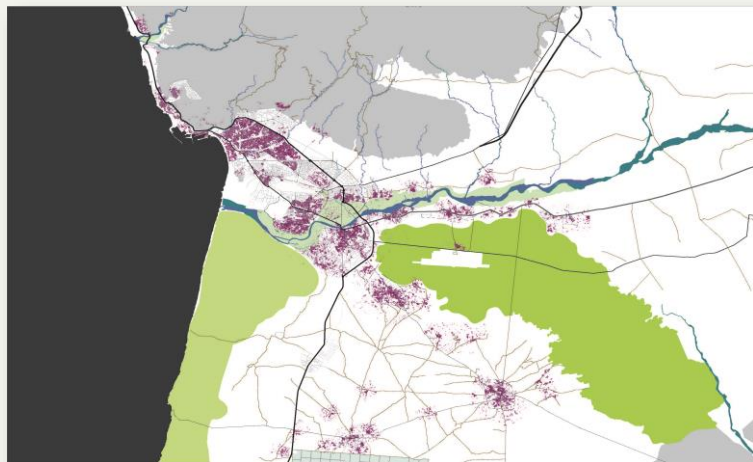
1 : Etalement et fragmentation :

Perte annuelle de 4000 ha des terres agricoles (SAU : 12% de la surface du pays)

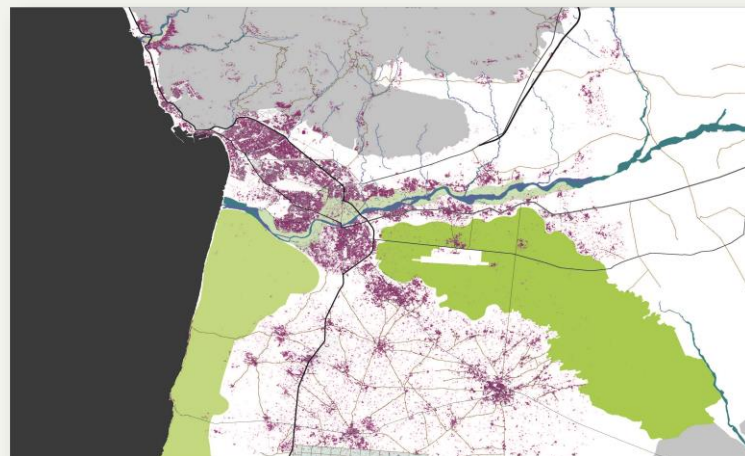
Perte de 28000 ha de terres irriguées durant la période 1990-2011 (1400ha/an)

2. Déficit en infrastructures urbaines, en équipements urbains de base et en services publics.

3 - Déséquilibre entre la croissance urbaine et le développement des bases économiques des villes : Expansion de l'économie informelle et extension des disparités territoriales;

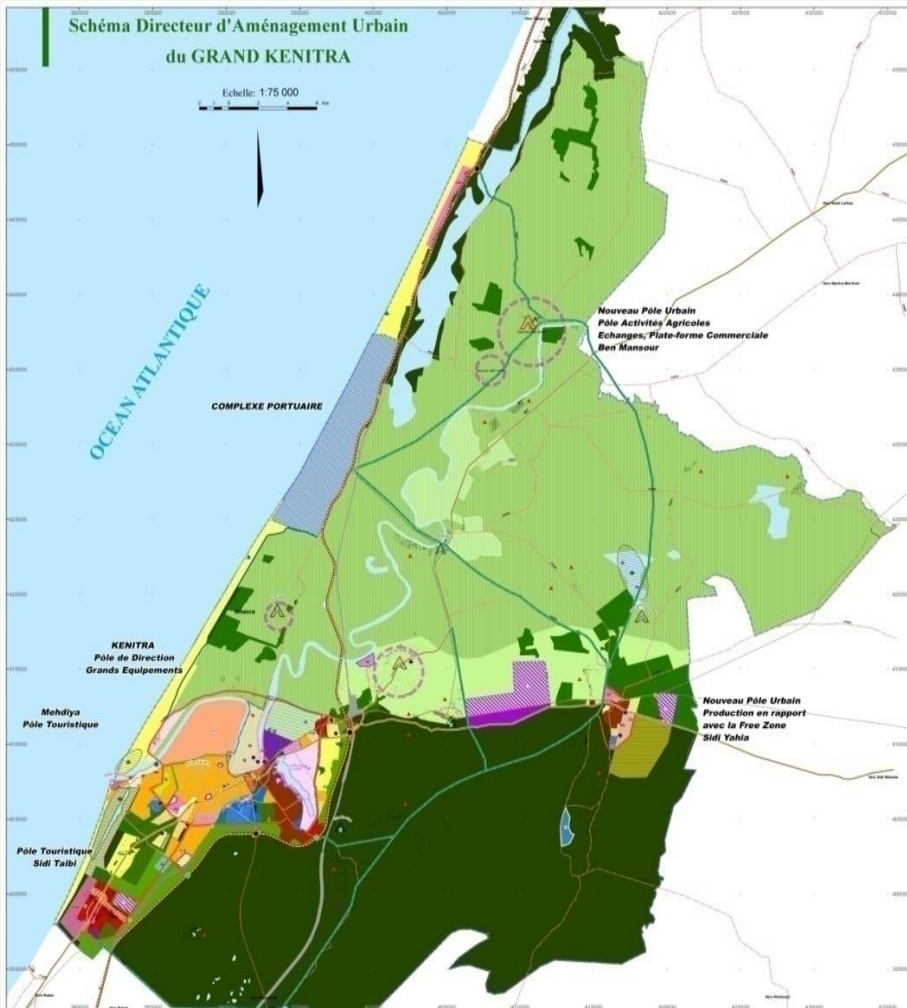


Agadir en 2000



Agadir en 2012

Nouvelle génération de documents d'urbanisme : renforcement de la dimension durable



-Adoption de formes urbaines durables : Compacité, densité, aménagement paysagers, ...) ;

- Renouvellement urbain ;

-Gestion des déplacements et des transports ;

-Préservation des sites écologiques sensibles : (littoral, SIBE...).

Etudes spécifiques à portée environnementale

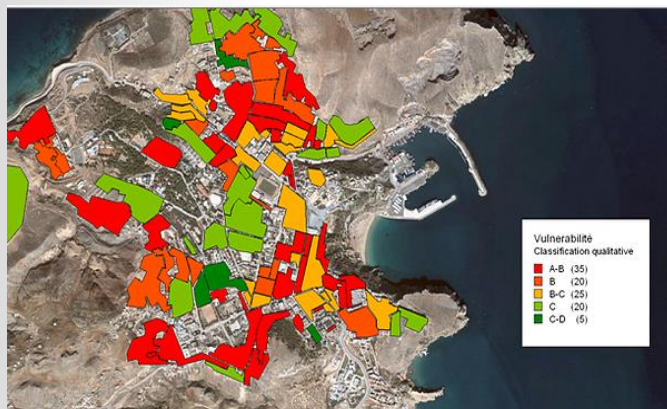
I- Plan paysager de la vallée de Boufekrane - Meknès -



II- Plan vert -Khouribga-



III- Carte d'aptitude à l'urbanisation - Al Hoceima -



IV-Projet urbain de la ville de - Oujda -



Défis à relever

- Capitaliser sur **les savoirs faire et les pratiques ancestrales** en matière de planification durable ;
- Une intervention volontariste sur les tissus existants en développant des démarches **de reconversion en éco-quartiers et éco-cités** ;
- **Une prise en compte réel des risques** : généralisation en dotant l'ensemble du Territoire National par des «Cartes d'Aptitude à l'Urbanisation» ;
- Mettre en place **un cadre incitatif** (incitations réglementaires et financières) ;
- Opter pour une **gouvernance participatif** pour impliquer les populations à la planification de leurs territoires ;
- **la transition numérique des territoires** : profiter des nouvelles technologies pour améliorer l'accès des citoyens aux services urbains ;
- Prévoir un système de labellisation des projets (en urbanisme durable).

**Merci pour votre
Attention**